

RAPPORT ANNUEL

2009-2010

Conseil
interprofessionnel
du Québec

TABLE DES MATIÈRES

MISSION DE L'ORGANISME	.4	COMITÉS ET GROUPE DE TRAVAIL	.19
REPRÉSENTANTS DES ORDRES PROFESSIONNELS AU CIQ 2009-2010	.5	FORUMS	.24
COMITÉ EXÉCUTIF	.6	PRIX DU CIQ	.29
RAPPORT DU PRÉSIDENT	.7	MÉRITE DU CIQ	.30
RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	.10	PERSONNEL DU CIQ	.31
DOSSIERS ET INTERVENTIONS	.14	RAPPORT DU VÉRIFICATEUR AUX MEMBRES	.32

Monsieur Yvon Vallières

Président de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur
de vous transmettre le Rapport annuel
du Conseil interprofessionnel du Québec
pour la période du 1^{er} avril 2009
au 31 mars 2010.

Veuillez agréer, Monsieur le Président,
l'expression de ma considération distinguée.

La ministre responsable de l'application
des lois professionnelles,
Kathleen Weil, avocate

Maître Kathleen Weil, avocate

Ministre de la Justice, Procureur général, Notaire général,
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le Rapport
annuel du Conseil interprofessionnel du
Québec pour la période du 1^{er} avril 2009
au 31 mars 2010, conformément à l'article 22
du Code des professions (L.R.Q., c. C-26).

Veuillez agréer, Madame la Ministre,
l'expression de ma haute considération.

Le président,
Richard Gagnon, F. Adm.A.

MISSION DE L'ORGANISME

COMME REGROUPEMENT DES ORDRES PROFESSIONNELS, LE CIQ

intervient comme lieu de mobilisation et voix collective des ordres professionnels sur des sujets d'intérêt commun. Il agit également comme unité de services auprès de ses membres.

COMME ORGANISME CONSEIL AUPRÈS DE L'AUTORITÉ PUBLIQUE, LE CIQ

est consulté sur les orientations, les projets de loi et de règlements du système professionnel, la nomination de dirigeants de l'Office des professions, la nomination des administrateurs représentants du public au sein des ordres, la contribution au financement et les prévisions budgétaires de l'Office des professions.

Le Conseil contribue aux discussions publiques sur des dossiers importants pour la société québécoise, dans une perspective large de l'intérêt public.

Le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) est le regroupement des ordres professionnels québécois. Il est créé par le Code des professions qui lui octroie un mandat d'organisme conseil auprès de l'autorité publique.

REPRÉSENTANTS DES ORDRES PROFESSIONNELS AU CIQ 2009-2010

	PRÉSIDENTE DE L'ORDRE AU 31 MARS 2010	DÉLÉGUÉ(E)	DÉLÉGUÉ(E) SUBSTITUT
Acupuncteurs	RAYMOND BOURRET	Gilles Poulin	Michel Perrier
Administrateurs agréés	ANDRÉE LONGPRÉ	Denise Brosseau	Jean Richard
Agronomes	RENÉ MONGEAU	Éric Lavoie	Richard Petit
Architectes	ANDRÉ BOURASSA	Normand Pratte	
Arpenteurs-géomètres	PIERRE TESSIER	Jean Paquin	Chrystine Maltais
Audioprothésistes	GUY SAVARD	Sophie Gagnon	
Avocats	PIERRE CHAGNON	Jacques Houle	Marc Sauvé
Chimistes	GUY COLLIN	Martial Boivin	Danielle Miousse
Chiropraticiens	ANDRÉ-MARIE GONTHIER	Marie-Sylvie LeBlanc	Danica Brousseau
Comptables agréés	ALAIN CÔTÉ	Daniel McMahon	Christine Montamat
Comptables généraux accrédités	DENIS RIENDEAU	Paulette Legault	Mario Pilon
Comptables en management accrédités	CLAUDE PAUL-HUS	François Renaud	
Conseillers et conseillères d'orientation - psychoéducateurs et psychoéducatrices	LAURENT MATTE	Diane Blain-Lamoureux	Renée Verville
Conseillers en ressources humaines agréés	ALAIN DESGAGNÉ	Florent Francoeur	Stéphanie Aubin
Dentistes	DIANE LEGAULT	Yves Ayotte	Paul Morin
Denturologistes	ROBERT CABANA	Guy Dugré	
Dietétistes	MICHEL SANSCARTIER	Karine Lévy	Nathalie Jobin
Ergothérapeutes	FRANÇOISE ROLLIN	Johanne Mathon	Christiane Morin
Évaluateurs agréés	FRANCINE FORTIN	Louise Savoie	
Géologues	ROBERT WARES	André Liard	
Huissiers de justice	LOUIS-RAYMOND MARANDA	André Bizier	Daniel Jean
Hygiénistes dentaires	JOHANNE CÔTÉ	Marcel Langlois	
Infirmières et infirmiers	GYSLAINE DESROSIERS	Carole Mercier	Jacinthe Normand
Infirmières et infirmiers auxiliaires	RÉGIS PARADIS	Lise Therrien	
Ingénieurs	MAUD COHEN	Zaki Ghavitian	André Rainville
Ingénieurs forestiers	DENIS VILLENEUVE	Marielle Coulombe	Suzanne Bareil
Inhalothérapeutes	CÉLINE BEAULIEU	Josée Prud'Homme	
Médecins	YVES LAMONTAGNE	Yves Robert	
Médecins vétérinaires	JOËL BERGERON	Alain Laperle	
Notaires	JEAN LAMBERT	Maurice Piette	Michel Vermette
Opticiens d'ordonnances	LINDA SAMSON		
Optométristes	LISE-ANNE CHASSÉ	Louise Mathers	
Orthophonistes et audiologistes	MARIE-PIERRE CAOQUETTE	Sophie Waridel	Claude-Anne Turmel
Pharmaciens	DIANE LAMARRE	Manon Lambert	
Physiothérapie	LUCIE FORGET		
Podiatres	SERGE GAUDREAU		
Psychologues	ROSE-MARIE CHAREST	Martin Drapeau	Stéphane Beaulieu
Sages-femmes	DOMINIQUE PORRET	Marie-Paule Lanthier	
Techniciennes et techniciens dentaires	RAYMOND HACHÉ	Marc Desjardins	
Technologistes médicaux	NATHALIE RODRIGUE	Bruno Houde	
Technologues professionnels	ALAIN BERNIER	Richard Legendre	Laval Tremblay
Technologues en imagerie médicale et en radio-oncologie	DANIELLE BOUÉ	Alain Crompt	
Traducteurs, terminologues et interprètes agréés	FRANÇOIS ABRAHAM	Johanne Boucher	Suzanne Mondoux
Travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux	CLAUDE LEBLOND	Ghislaine Brosseau	Guylaine Ouimette
Urbanistes	ROBERT CHICOINE	Danielle Pilette	Claude Beaulac

COMITÉ EXÉCUTIF

Le comité exécutif du Conseil interprofessionnel du Québec est composé de sept personnes élues par l'assemblée des membres. Le directeur général du Conseil participe aux réunions sans droit de vote.

Au cours de l'exercice 2009-2010, le comité exécutif a tenu huit réunions régulières et quatre rencontres spéciales.

Les membres élus du comité exécutif:

RICHARD GAGNON,
Fellow administrateur agréé,
président

JOHANNE CÔTÉ,
Ordre des hygiénistes
dentaires du Québec,
vice-présidente

ALAIN BERNIER,
Ordre des technologues
professionnels du Québec,
trésorier

CLAUDE LEBLOND,
Ordre des travailleurs sociaux
et des thérapeutes conjugaux
et familiaux du Québec,
secrétaire

ZAKI GHAVITIAN,
Ordre des ingénieurs du
Québec, administrateur

DANIEL MCMAHON,
Ordre des comptables agréés
du Québec, administrateur

FRANÇOISE ROLLIN,
Ordre des ergothérapeutes
du Québec, administratrice

Sur la première rangée :
Mme Rollin, M. Gagnon,
Mme Côté et M. Ghavitian.

Sur la deuxième rangée :
M. McMahon, M. Leblond
et M. Bernier.

Sophie d'Ayron



RAPPORT DU PRÉSIDENT

[Les ordres professionnels sont au cœur de plusieurs enjeux sociaux importants. Ils veulent être des acteurs plus efficaces en matière de protection du public, plus affirmés auprès de leurs partenaires clés et plus mobilisateurs dans la recherche de solutions aux défis de main-d'œuvre de la société québécoise.](#)

La pertinence de ces objectifs a pu se vérifier à maintes reprises au cours de l'exercice 2009-2010. Dans le cadre de son mandat, le CIQ s'est efforcé d'appuyer ses membres dans l'atteinte de ces objectifs comme le démontrent les exemples qui suivent et les rapports plus détaillés que contient le présent document.

MAIN-D'ŒUVRE

La recherche de solutions aux défis de main-d'œuvre a inspiré tout au long de l'année notre collaboration avec les partenaires gouvernementaux dans les dossiers importants de la mobilité et de la reconnaissance des compétences professionnelles des personnes immigrantes. À cet égard, en 2009-2010, l'Entente France-Québec sur les qualifications professionnelles est entrée dans sa phase de mise en œuvre; un Accord de partenariat économique, qui comprend un volet sur la mobilité professionnelle, est intervenu entre le Québec et l'Ontario; enfin, un Cadre pancanadien pour l'évaluation et la reconnaissance des titres de compétences étrangers a été adopté.

À titre de regroupement des ordres, le CIQ est de tous ces projets qui ont un impact sur le marché du travail. Nous y contribuons en vue de l'arrimage optimal entre les solutions avancées par les partenaires et la protection du public dont les ordres ont la responsabilité.

TRANSPARENCE

C'est dans cet esprit d'ailleurs que le CIQ a accueilli favorablement le projet de loi 53 qui crée un commissaire aux plaintes en matière de reconnaissance des compétences professionnelles. Nous avons la conviction que ce nouveau poste peut contribuer à permettre à la population de mieux comprendre la nature des mécanismes en place et la qualité du travail des ordres professionnels en matière de reconnaissance des compétences professionnelles. Il s'agit là d'un gain pour tous, qui accroîtra la confiance du public à l'endroit des ordres professionnels, par une meilleure compréhension du travail souvent délicat qu'ils ont à effectuer. »

M. Richard Gagnon,
président du Conseil
interprofessionnel du Québec



Sophie d'Arçon

RAPPORT DU PRÉSIDENT

[suite](#)

PARTENARIATS

Parmi plusieurs dossiers dont l'issue a reposé sur la collaboration, je retiens tout particulièrement la signature en 2009 d'un accord de principe avec la CREPUQ sur l'accès des personnes immigrantes à la formation d'appoint. À mon avis, cet accord illustre un bel exemple de convergence des efforts entre les ordres et les universités dans l'intérêt des personnes qui souhaitent exercer, dans leur société d'accueil, une profession réglementée.

ÉQUILIBRE

Le contexte actuel nous rappelle presque quotidiennement l'impact de la globalisation des marchés sur les professions réglementées. En octobre 2009, s'adressant aux dirigeants des ordres dans le cadre de la *Semaine des professionnels*, l'économiste Jacques Attali évoquait que l'heure est à la « planétarisation des normes professionnelles ». Il s'agit d'une occasion à saisir pour mettre en valeur la compétence unique du Québec en matière d'encadrement professionnel. En même temps, nous devons veiller à ce que l'équilibre entre la protection du public et l'ouverture nécessaire des marchés ne soit pas compromis.

À cet égard, le CIQ est intervenu auprès du Bureau de la concurrence du Canada (BCC) dont la démarche, à notre avis inappropriée, vise à modifier la réglementation professionnelle québécoise en regard de restrictions à la concurrence qualifiées « d'inutiles » par le Bureau. Notre opposition à la démarche du BCC a été formulée auprès des autorités concernées. Le CIQ compte d'ailleurs intervenir bientôt pour inviter le gouvernement du Québec à lancer un signal clair aux autorités fédérales puisque la démarche du Bureau de la concurrence interfère directement dans un champ de compétence provincial.



Le travail des ordres
professionnels est en prise
avec les défis du Québec
d'aujourd'hui.

EFFICACITÉ

Les ordres professionnels ont une tâche immense à accomplir. L'État leur a confié l'encadrement de 340 000 personnes qui exercent l'une des 51 professions assujetties au *Code des professions*.

Un moyen essentiel dont disposent les ordres à cette fin est la réglementation. Plus de cinq cents règlements sanctionnés par le gouvernement permettent aux ordres d'accomplir leur mission adéquatement. Ces règlements doivent périodiquement être mis à jour et d'autres sont à élaborer afin de tenir compte des situations nouvelles. L'enjeu en est un d'efficacité, mais aussi de crédibilité du système professionnel.

Au nom de ses membres, le CIQ a donc entrepris cette année un dialogue franc avec l'Office des professions afin d'améliorer le traitement des projets de règlement soumis par les ordres aux autorités gouvernementales. Nous avons convenu d'une opération de grande envergure à réaliser en 2010-2011 afin d'accélérer l'ensemble du processus.

DÉFIS COLLECTIFS

Dans ces dossiers, comme dans bien d'autres, il appert que les actions du CIQ sont à la confluence d'une multitude de réseaux : marché du travail, santé et services sociaux, éducation, secteur financier, etc. Cela indique bien que le travail des ordres professionnels est en prise avec les défis du Québec d'aujourd'hui. Je veux donc les féliciter tout particulièrement pour leur travail acharné, motivé par le désir d'être à la hauteur des attentes de la population.

Je remercie également nos partenaires, qu'ils soient des milieux socio-économiques ou gouvernementaux, tout particulièrement l'Office des professions du Québec pour sa contribution et son appui au travail difficile que les ordres ont à réaliser.

En terminant, je me dois de rappeler que le CIQ est animé par une petite équipe au grand dévouement à qui j'offre, au nom de tous les ordres, toute ma gratitude pour le travail colossal réalisé encore cette année.

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

[Les actions du CIQ visent l'intensification des collaborations entre les ordres et leurs partenaires dans l'accomplissement de tous les aspects de la mission des ordres. C'est pourquoi l'intervention dans les dossiers s'accompagne d'efforts ciblés en vue de renforcer les liens avec divers partenaires.](#)

Signalons à cet égard qu'en 2009-2010, le Conseil a été invité à se joindre à deux nouveaux organismes, l'Institut de recherche sur l'intégration professionnelle des personnes immigrantes (à titre de membre du comité d'orientation) et de Leaders Diversité.

En juin 2010, dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées, l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) procédait au lancement du rapport *Adapter sa pratique professionnelle à l'égard des personnes handicapées*. Des ordres professionnels et le CIQ ont participé au comité de suivi de la démarche qui jouait un rôle consultatif auprès de l'OPHQ.

PARTICIPATION DU CIQ À DIVERS ORGANISMES EN 2009-2010

RÈGLEMENTATION PROFESSIONNELLE

MOBILITÉ PROFESSIONNELLE

(en lien avec la *Stratégie sur la mobilité de la main-d'œuvre* du gouvernement du Québec)

FORMATION DES PROFESSIONNELS

IMMIGRATION ET RECONNAISSANCE DES QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES

Réseau canadien des associations nationales d'organismes de réglementation (RCANOR)

Council on Licensure, Enforcement and Regulation (CLEAR)

Comité sur l'accélération de la reconnaissance des compétences et du droit de pratique (Office des professions)

Comité consultatif sur la mobilité de la main-d'œuvre (Office des professions)

Comité national des programmes d'études professionnelles et techniques (CNPEPT)

Comité sur la formation universitaire des professionnels (CIQ-OPQ-CRÉPUQ)

Table de concertation sur la formation collégiale des professionnels (CIQ-Fédération des cégeps)

Comité de suivi – Projet d'un modèle de compétences génériques (Office des personnes handicapées du Québec)

Comité multipartite sur l'accès aux professions réglementées (MICC)

Table interministérielle sur la reconnaissance des acquis (MELS et MESS - Politique gouvernementale de formation continue)

Association canadienne pour la reconnaissance des acquis (ACRDA)

Comité d'orientation de l'Institut de recherche sur l'intégration professionnelle des personnes immigrantes (IRIPI-Collège de Maisonneuve)

Comité consultatif de Leaders Diversité, regroupement de gens d'affaires faisant la promotion de la gestion de la diversité

M. Jean-François Thuot,
directeur général du Conseil
interprofessionnel du Québec



Sebastien Arbour



Sébastien Arbour

La 14^e édition du Salon national de l'éducation présentée à la Place Bonaventure, du 14 au 16 octobre 2009, a rassemblé 16 ordres professionnels sous l'Avenue des professions.

VIE ASSOCIATIVE

Une vie associative remarquablement dynamique caractérise le CIQ depuis quelques années. L'exercice 2009-2010 n'est pas en reste, comme l'illustre le tableau suivant :

2005-2006 **59** activités

2009-2010 **86** activités

PLAN DE COMMUNICATION 2009-2011

Grâce à la collaboration de nos membres, le premier plan de communication du Conseil a été mis en œuvre avec pour slogan *Un pro, c'est un pro.*

UN PRO
c'est un **PRO**

Slogan issu du premier plan de communication du Conseil.

Les actions du plan ont convergé vers un événement inédit, la *Semaine des professionnels*, tenue du 11 au 17 octobre 2009. L'événement visait à souligner la contribution des 340 000 membres d'ordres professionnels au développement de la société québécoise. Le programme comprenait une conférence de Jacques Attali intitulée *Globalisation et protection du public*, la création d'une *Avenue des professions* au Salon national de l'éducation ainsi qu'un débat public sur les professions réglementées organisé en collaboration avec l'Institut du Nouveau Monde

D'autres actions ont ponctué la première année du plan. Je mentionnerai le *Projet Wikipédia* dont l'objectif est d'inscrire, dans cette encyclopédie en ligne, 45 articles décrivant autant d'ordres professionnels du Québec. Dans la foulée, le site électronique du Conseil met également à la disposition de ses membres depuis janvier 2010 une *zone Actualités* vouée à la diffusion de communiqués d'intérêt des ordres.

SERVICES AUX MEMBRES

La fonction d'« observatoire du monde professionnel » du CIQ permet la vigie des tendances et des événements susceptibles d'affecter les ordres. Le résultat périodique de cette vigie est apparent dans le traitement des dossiers d'analyse et d'intervention.

Le Conseil a entrepris une série de nouvelles activités de formation par l'entremise de ses forums et groupes de travail. Le dynamisme de ceux-ci ressort bien des données suivantes :



Mentionnons notamment la formation pour administrateurs d'ordres professionnels offerte le 6 novembre 2009 et celle aux membres des conseils de discipline des ordres offerte pour la deuxième fois le 28 janvier 2010.

COLLOQUE DES DIRIGEANTS DES ORDRES PROFESSIONNELS

Ce rendez-vous biennal en est à sa troisième édition. L'événement est devenu incontournable pour les acteurs du système professionnel, les administrateurs, les cadres et les mandataires des ordres professionnels. Plus de trois cents personnes se sont réunies du 9 au 11 septembre 2009 à Saint-Sauveur pour réfléchir ensemble aux moyens d'améliorer le fonctionnement des ordres.

35^E ANNIVERSAIRE DU CODE DES PROFESSIONS

Un programme spécial attendait les participants du colloque pour souligner le 35^e anniversaire du *Code des professions*. Des salutations bien senties de la Ministre responsable de l'application des lois professionnelles, Kathleen Weil, ont marqué le début des célébrations, suivies des allocutions de la vice-présidente de l'Office des professions, Christiane Gagnon, et du président du CIQ, Richard Gagnon.

CONCILIATION TRAVAIL-FAMILLE

En mars dernier, le CIQ organisait conjointement avec le Barreau du Québec une rencontre de discussion sur le sujet. « Dans un contexte de déclin de la population active, a indiqué Johanne Côté, vice-présidente du CIQ, ceux et celles qui resteront devront assumer une charge familiale tout en étant moins nombreux pour assurer les services. Voilà autant d'aspects pour lesquels les ordres professionnels doivent se préoccuper de la conciliation travail-famille ».

Au cours du prochain exercice (2010-2011), la direction générale consolidera les réalisations actuelles. Déjà, le regard est projeté vers l'ouverture de nouveaux chantiers puisque nous adopterons, en mars 2011, notre plan stratégique 2011-2016.

Guy Nantel, humoriste, a livré un monologue divertissant lors de la soirée du 35^e anniversaire du *Code des professions*.



Sebastien Arbour



Jacques Attali, économiste, écrivain et président de Planet finance lors de sa conférence du 13 octobre 2009.

DOSSIERS ET INTERVENTIONS

Entente France-Québec

Adopté en mai 2009 par l'Assemblée nationale, le projet de loi 3 modifie le *Code des professions* afin de permettre la mise en œuvre de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles.

PROJET
DE LOI
3

À cet égard, le projet de loi autorise la délivrance d'un permis restrictif temporaire à un candidat qui posséderait les compétences professionnelles requises lui permettant d'exercer sa profession, le temps que celui-ci complète l'ensemble des conditions d'obtention du permis. Cette possibilité ne figurait pas dans l'ancienne version du projet de loi (projet de loi 105). Elle donne suite aux préoccupations exprimées par le CIQ et des ordres professionnels dans ce dossier.

Commissaire aux plaintes en matière de reconnaissance des compétences professionnelles

Le CIQ a accueilli favorablement la création d'un poste de commissaire aux plaintes en matière de reconnaissance des compétences professionnelles, prévue par le projet de loi 53 adopté en décembre 2009.

PROJET
DE LOI
53

Le CIQ a exprimé sa position devant les membres de la Commission des institutions de l'Assemblée nationale, lors d'audiences tenues en novembre. Le CIQ appuyait également la disposition du projet de loi qui vise à assurer la collaboration des établissements d'enseignement afin de relever le défi de la formation d'appoint des candidats formés à l'étranger.

Plusieurs recommandations du Conseil visant à préciser les pouvoirs conférés au commissaire ainsi qu'à l'Office des professions ont été pris en compte par le législateur au moment d'adopter le projet.

Sociétés par actions

En modernisant la *Loi sur les sociétés par actions*, le projet de loi 63 vise entre autres à renforcer la protection offerte aux petits épargnants. Favorable avec cet objectif au nom de la protection du public, le CIQ a proposé des modifications au projet de loi afin de préciser la portée des dispositions autorisant la levée du secret professionnel. Pour le Conseil, l'enjeu était de parvenir à un équilibre adéquat entre, d'une part, le droit fondamental d'un client au secret professionnel et, d'autre part, le droit des actionnaires de disposer de la protection voulue contre les abus.

PROJET
DE LOI
63

Des amendements au projet de loi ont été apportés par le gouvernement dans le sens souhaité par le Conseil et les ordres. Le projet a été adopté en décembre 2009.

Budget du gouvernement du Québec

Le projet de loi 100 mettant en œuvre le Discours sur le budget du 30 mars 2010 du Ministre des finances, vise entre autres une réduction de 25 % des dépenses de formation, de publicité et de déplacement dans les secteurs publics et parapublics.

PROJET
DE LOI
100

Le CIQ a demandé le retrait de cette disposition, estimant que la réduction prévue au projet de loi 100 compromettra l'accès à la formation continue des professionnels qui œuvrent dans ces secteurs.

[Accord sur le commerce intérieur : procédure d'application](#)

La mobilité professionnelle pancanadienne est au cœur des modifications apportées à l'Accord sur le commerce intérieur (ACI) en 2009. En 2010, une procédure d'application de ce principe a été élaborée par le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et l'Office des professions. Le Conseil a été consulté en regard du contenu de cette procédure.

Premièrement, le Conseil a estimé que cette procédure n'était pas suffisamment arrimée avec le processus d'élaboration et de modification réglementaire prescrit au *Code des professions*. En second lieu, le Conseil a contesté le rôle attribué au MESS au détriment d'un ordre professionnel concerné en ce qui a trait à la rédaction de toute notification faisant état d'une modification de l'encadrement professionnel.

Les commentaires du CIQ ont entraîné les modifications attendues à la procédure d'application de l'ACI de la part de l'Office et du MESS.

[Accord Québec-Ontario](#)

Des discussions avec les autorités gouvernementales ont précédé l'adoption, à l'automne 2009, de l'Accord de partenariat économique entre le Québec et l'Ontario. Entre autres, le Conseil est intervenu auprès du négociateur en chef du gouvernement du Québec, M. Michel Audet, en ce qui a trait au mécanisme obligatoire de coopération réglementaire prévu à l'Accord. Ce mécanisme permettrait à une partie d'informer l'autre à l'avance de ses projets de règlements, de politiques ou d'exigences administratives, pour lui offrir l'occasion de les commenter. Le Conseil a dit craindre que le mécanisme projeté ralentisse l'élaboration et l'adoption de règlements nécessaires à l'encadrement professionnel.

L'intervention du Conseil, appuyée par l'Office des professions, a permis d'obtenir, de la part du ministre du Conseil exécutif, des assurances à l'effet que le libellé de l'entente permettrait aux parties d'appliquer celle-ci de façon pragmatique et de tenir compte du contexte particulier dans lequel évoluent les ordres professionnels.

[Bureau de la concurrence du Canada](#)

Les ordres professionnels ont demandé au Conseil d'exprimer leurs préoccupations à l'égard de la démarche du Bureau de la concurrence du Canada (BCC) en ce qui a trait aux professions réglementées, qu'ils jugent inappropriée dans sa forme autant que dans son contenu. Le Bureau a réalisé en 2007 une étude sur les professions autoréglées au Canada, *Atteindre l'équilibre entre la concurrence et la réglementation*, dans laquelle il conclut que la réglementation professionnelle contient des « restrictions inutiles en matière de concurrence ». En janvier 2010, le Bureau demandait à sept ordres du Québec si des « progrès » avaient été accomplis au sujet des recommandations formulées en 2007.

Dans une lettre adressée au BCC en mars 2010, le Conseil rappelle que la réglementation professionnelle est un champ de compétences des provinces et que les ordres ont la responsabilité de protéger le public en conformité avec la loi. Selon leur mandat et le régime d'imputabilité prévu, les ordres agissent aussi selon des objectifs d'efficacité et d'allègement réglementaire prescrits par les autorités québécoises. L'importance du dossier requiert dorénavant une réponse ferme et sans équivoque de la part du gouvernement du Québec.

[Cadre pancanadien de reconnaissance des qualifications professionnelles](#)

À l'automne 2009, dans une lettre au Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Sam Hamad, le Conseil a émis des commentaires favorables au projet d'un *Cadre pancanadien en matière d'évaluation et de reconnaissance des qualifications des travailleurs formés à l'étranger*. Ce projet a été discuté par les premiers ministres des provinces et des territoires et préparé par le Forum des ministres du marché du travail.

Le Conseil a souligné l'apport du projet à l'amélioration de la reconnaissance des compétences professionnelles, dans le respect des pouvoirs du Québec et des responsabilités des ordres professionnels. Le Conseil y réitérait également sa collaboration dans le dossier de la mobilité professionnelle. »

En septembre 2009, l'assemblée des membres du Conseil adoptait un accord de principe sur la formation d'appoint avec la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ).

Accord CIQ-CREPUQ sur la formation d'appoint

En septembre 2009, l'assemblée des membres du Conseil adoptait un accord de principe sur la formation d'appoint avec la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ). L'accord concerne toute formation d'appoint, financée par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, développée par un ordre professionnel en collaboration avec une université.

L'accord assure l'admissibilité de tout candidat à une formation d'appoint référé par un ordre. Il favorise aussi la participation d'une université en amont du processus de reconnaissance des compétences professionnelles d'un ordre.

Projet de règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels des ordres professionnels

Le Conseil collabore étroitement avec le Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques et à l'accès à l'information (SRIDAI), qui doit proposer au gouvernement un projet de règlement qui préciserait les informations qu'un ordre professionnel doit diffuser sur son site électronique.

Un projet a été présenté aux ordres professionnels en septembre 2009. L'assemblée des membres de décembre 2009 a convenu des recommandations à formuler au SRIDAI en vue de bonifier le projet. Les discussions se sont poursuivies en 2010 avec la participation de l'Office des professions. La version finale du projet intègre les modifications suggérées par le CIQ. Le SRIDAI a soumis ce projet aux autorités gouvernementales qui devraient l'adopter d'ici la fin de l'année.

Lobbyisme: poursuite pénale contre un ordre professionnel

En décembre 2009, la Cour du Québec accueillait favorablement une demande de non-lieu des dirigeants de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec qui étaient poursuivis pour avoir exercé des activités de lobbyisme sans être inscrits au registre des lobbyistes. Ils furent ainsi acquittés. La Cour supérieure a toutefois cassé cette décision en mai 2010 et considère qu'il appartiendrait aux défendeurs de faire la preuve qu'ils n'ont pas l'obligation de s'inscrire au registre.

Le Conseil appuie financièrement la démarche d'appel des dirigeants de l'Ordre dans ce dossier, car il considère que la décision de la Cour supérieure renverse indûment le fardeau de la preuve au détriment des défendeurs. Rappelons que depuis plusieurs années, le CIQ souhaite un amendement à la Loi sur le lobbyisme afin que les activités d'un ordre professionnel requises aux fins de protection du public ne soient plus considérées comme visées par la Loi.



Modernisation des professions des sciences appliquées

En mars et avril 2010, l'Office des professions a demandé les commentaires du CIQ sur des propositions de modifications législatives présentées par six ordres professionnels parmi ceux qui œuvrent dans le domaine des sciences appliquées. Il s'agit des ordres qui regroupent les agronomes, les architectes, les chimistes, les géologues, les ingénieurs et les ingénieurs forestiers.

Les propositions ont pour but de moderniser le champ d'exercice des professions ciblées en identifiant notamment les activités réservées à chacune d'elles. La démarche vise aussi à permettre aux technologues professionnels reconnus d'exercer, sous supervision, des activités réservées parmi celles qui seraient du ressort des professions ciblées.

Dans ses commentaires préliminaires d'avril 2010, le CIQ constate avec satisfaction la progression des travaux dans le domaine des sciences appliquées et des technologies. Il réserve toutefois ses commentaires de fond dans l'attente d'un projet intégré de modifications législatives que l'Office doit produire au cours de l'année.

Psychoéducateurs et psychoéducatrices (projets de décrets)

En février 2010, l'Office des professions a requis l'avis du Conseil sur un projet de lettres patentes constituant l'Ordre professionnel des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec. La création de ce nouvel ordre requiert au préalable la séparation des psychoéducateurs et des conseillers d'orientation présentement intégrés au sein du même ordre professionnel, l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec (OCCOPPQ).

En mars, le CIQ a émis un avis favorable aux deux projets, eu égard à leur contenu et compte tenu de la décision des groupes concernés de modifier le mode d'organisation de leur profession. De plus, le Conseil a noté que la démarche servira de référence pour traiter des situations semblables à l'avenir. Il exprime ses réserves en regard de l'usage du terme « exclusion », qui n'apparaît pas approprié à la situation vécue au sein de l'OCCOPPQ.

Office des professions: Prévisions budgétaires et montant de la contribution des membres d'ordres professionnels

En octobre 2009, la Ministre responsable de l'application des lois professionnelles sollicitait les commentaires du CIQ sur un projet de prévisions budgétaires de l'Office des professions pour l'exercice 2010-2011.

Parmi les commentaires du Conseil, celui-ci estime qu'une opération de grande envergure doit être menée afin de rétablir la fluidité nécessaire dans le traitement des projets de règlement soumis par les ordres à l'Office des professions. Une proposition d'ajustement des prévisions budgétaires de l'Office a été formulée dans ce sens et accueillie favorablement par les autorités gouvernementales. Des rencontres de travail avec l'Office ont permis de convenir d'une série d'actions dans le but de favoriser l'accélération du traitement des dossiers réglementaires. Des résultats positifs sont escomptés en 2010-2011.



Office des professions: nomination des membres

Conformément au *Code des professions*, le Conseil est appelé à fournir une liste d'au moins cinq noms de personnes parmi lesquelles le gouvernement choisit les titulaires de la fonction de membre de l'Office des professions. Le mandat de deux des quatre membres professionnels de l'Office se terminant en 2009, un comité de sélection a été formé par le Conseil afin d'analyser les candidatures proposées par les ordres professionnels. Une liste a été transmise à la Ministre responsable de l'application des lois professionnelles le 16 octobre 2009.

Conseil supérieur de l'éducation: désignation des membres de commissions

Comme chaque année, le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) invite le CIQ à suggérer les noms de personnes pouvant être appelées à devenir membre de l'une ou l'autre des cinq commissions qui l'assistent dans ses travaux. Au printemps 2009, les ordres ont ainsi été invités à transmettre au Conseil des propositions de candidatures. Selon la procédure établie par les membres, les propositions sont acheminées telles quelles au CSE.

Conseil supérieur de l'éducation: l'état et les besoins de l'éducation

Les commentaires du CIQ ont été sollicités par le Conseil supérieur de l'éducation dans le cadre de l'élaboration du *Rapport 2010 sur l'état et les besoins de l'éducation*.

Dans son mémoire présenté en novembre 2009, le Conseil signale les besoins d'une clientèle adulte en croissance dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie. Parmi cette clientèle, on trouve les professionnels en situation de formation continue de même que les candidats à l'exercice d'une profession réglementée formés hors du Québec.

La situation appelle à une plus grande ouverture des établissements d'enseignement supérieur à de nouvelles façons de faire: programmes interdisciplinaires, approche par compétences, formations sur mesure. Le Conseil en appelle à la convergence des énergies entre les ordres, les collèges et les universités, afin de gérer les pénuries de main-d'œuvre, favoriser la mobilité et mieux intégrer les personnes immigrantes.

Office de la propriété intellectuelle du Canada

En mars 2010, le CIQ a formulé des recommandations à l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) qui menait une consultation sur un projet d'énoncé de pratique relatif aux titres professionnels en lien avec l'application de la législation canadienne en matière de marques de commerce.

Le Conseil a constaté les difficultés vécues par des ordres en ce qui a trait aux pratiques de l'OPIC relatives à l'acceptation d'une marque de commerce et la législation professionnelle québécoise quant à l'usage des titres professionnels. Les recommandations du Conseil vont donc dans le sens de l'arrimage souhaité entre les deux dispositifs juridiques afin de mieux protéger le public.

Vote électronique

En mars 2010, faisant écho à une démarche initiée par la Chambre des notaires du Québec, le Conseil a estimé opportun d'amender le *Code de professions* pour permettre la tenue du vote électronique lors du processus d'élection des administrateurs. Il ne devrait cependant pas y avoir d'obligation d'utiliser le mode de votation. Cette question est présentement à l'étude par les instances du Conseil.

COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL

COMITÉ DE PLANIFICATION

Le comité de planification est présidé par la vice-présidente du Conseil, madame Johanne Côté, hygiéniste dentaire.

Le comité de planification s'est réuni à deux reprises afin de discuter et de recommander à l'assemblée des membres un plan d'action annuel pour le prochain exercice 2010-2011. Il a également réfléchi à l'approche et à l'échéancier du processus de planification stratégique 2011-2016 du Conseil. Ce processus est en cours depuis l'hiver 2010.

Les membres :

- [Annie Chapados, Ordre professionnel des diététistes du Québec](#)
- [Alain Collette, Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec](#)
- [Johanne Côté, Ordre des hygiénistes dentaires du Québec](#)
- [Lucie Forget, Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec](#)
- [André-Marie Gonthier, Ordre des chiropraticiens du Québec](#)
- [Roland Larochelle, Ordre des pharmaciens du Québec](#)
- [Christine Montamat, Ordre des comptables agréés du Québec](#)
- [Sylvain Moreau, Ordre des comptables généraux accrédités du Québec](#)
- [André Rainville, Ordre des ingénieurs du Québec](#)
- [François Renaud, Ordre des comptables en management accrédités du Québec](#)

COMITÉ DES FINANCES

Le comité des finances est présidé par le trésorier du Conseil, monsieur Alain Bernier, technologue professionnel.

Le comité des finances s'est réuni à deux reprises afin de discuter et de recommander à l'assemblée des membres les prévisions budgétaires de l'exercice 2010-2011 et la nomination du vérificateur pour les cinq prochaines années.

Les membres :

- [Abel Claude Arslanian, Ordre des pharmaciens du Québec](#)
- [Alain Bernier, Ordre des technologues professionnels du Québec](#)
- [Martial Boivin, Ordre des chimistes du Québec](#)
- [Denis Bruneau, Barreau du Québec](#)
- [Lorraine Godin, Ordre des ingénieurs du Québec](#)
- [Diane Legault, Ordre des dentistes du Québec](#)
- [Georges Lepage, Ordre des chiropraticiens du Québec](#)
- [Bertrand Lortie, Chambre des notaires du Québec](#)
- [Suzanne Malette, Ordre des psychologues du Québec](#)
- [Denis Riendeau, Ordre des comptables généraux accrédités du Québec](#)
- [Nathalie Rodrigue, Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec](#)

À gauche :
[M^{me} Johanne Côté,](#)
[présidente du comité](#)
[de planification et](#)
[vice-présidente du Conseil](#)
[interprofessionnel du Québec.](#)

À droite : [M. Alain Bernier,](#)
[président du comité des](#)
[finances et trésorier du](#)
[Conseil interprofessionnel](#)
[du Québec.](#)



COMITÉ DE LÉGISLATION

Le comité de législation est présidé par le secrétaire du Conseil, monsieur Claude Leblond, travailleur social.

En 2009-2010, le comité a été appelé à examiner les textes législatifs et réglementaires suivants et à formuler des recommandations à l'assemblée des membres :

- projet de loi 53 – Commissaire aux plaintes en matière de reconnaissance des compétences;
- projet de loi 63 – *Loi sur les sociétés par actions* (dispositions relatives au secret professionnel);
- projet de *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels applicable aux ordres professionnels* (SRIDAI);
- propositions de modifications législatives dans le domaine des sciences appliquées;
- projet d'exclusion des psychoéducateurs et des psychoéducatrices de l'OCCOPPQ;
- projet de lettres patentes constituant l'Ordre professionnel des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec;
- projet de modifications aux *Règlements généraux* du CIQ.

Les membres :

- [Linda Bélanger, Collège des médecins du Québec](#)
- [Manon Bonnier, Ordre des pharmaciens du Québec](#)
- [Jean-Pierre Dumont, Ordre des architectes du Québec](#)
- [Emmanuelle Duquette, Ordre des technologues en imagerie médicale et en radio-oncologie du Québec](#)
- [Isabelle F. LeBlanc, Ordre des comptables en management accrédités du Québec](#)
- [Claude Leblond, Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec](#)
- [Édith Lorquet, Ordre des psychologues du Québec](#)
- [Céline Martineau, Ordre des ingénieurs du Québec](#)
- [Marc Sauv , Barreau du Québec](#)
- [Marie-Claude Simard, Ordre des technologues professionnels du Québec](#)
- [Michel Vermette, Chambre des notaires du Québec](#)

M. Claude Leblond,
président du comité de
législation et secrétaire
du Conseil
interprofessionnel
du Québec

TABLE DES EX-PRÉSIDENTS

La Table est présidée par monsieur Louis Beaulieu, orthophoniste.

Les membres :

- [Viateur Bergeron, avocat](#)
- [Louis Beaulieu, orthophoniste](#)
- [Marcel Cinq-Mars, avocat](#)
- [Marc Cossette, opticien d'ordonnances](#)
- [Sylvie de Grandmont, hygiéniste dentaire](#)
- [Pierre Delisle, ingénieur et administrateur agréé](#)
- [Yvon C. Dupuis, ingénieur](#)
- [Pierre Gendreau, psychologue](#)
- [Jeanne Grimard, technologiste médicale](#)
- [Jean N. Picard, évaluateur agréé et ingénieur](#)
- [Augustin Roy, médecin](#)
- [Louis Roy, conseiller d'orientation](#)



GROUPE DE RÉFLEXION SUR LA PRÉVENTION ET LA GESTION DES DIFFÉRENDS INTERORDRES

Créé par l'assemblée des membres en mars 2009, le groupe a pour mandat de proposer des méthodes et des outils pour aider les ordres à prévenir et gérer les conflits pouvant survenir entre certains d'entre eux. Le groupe réfléchit notamment à un processus de médiation, un programme de formation et une formule de mentorat destiné aux présidents d'ordres. Le groupe de réflexion fera rapport de ses travaux en septembre 2010.

Les membres :

- [Rose-Marie Charest, Ordre des psychologues du Québec](#)
- [Lise-Anne Chassé, Ordre des optométristes du Québec](#)
- [Gyslaine Desrosiers, Ordre des infirmières et infirmiers du Québec](#)
- [Lucie Forget, Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec](#)
- [André-Marie Gonthier, Ordre des chiropraticiens du Québec](#)
- [Jean Lambert, Chambre des notaires du Québec](#)
- [Louis-Raymond Maranda, Chambre des huissiers de justice du Québec](#)
- [Jean-François Thuot, Conseil interprofessionnel du Québec](#)

Le groupe est présidé par D^r André-Marie Gonthier, chiropraticien.

COMITÉ SUR LES ASSURANCES

Créé par l'assemblée des membres, ce comité a le mandat de dresser un bilan de la mise en application de la réglementation des ordres en matière d'assurance responsabilité professionnelle et, le cas échéant, de recommander des voies d'amélioration. Le comité prévoit formuler des recommandations à l'automne 2010. Par ailleurs, il planifie la tenue d'une activité de formation en septembre 2010 destinée aux responsables concernés au sein des ordres.

Les membres :

- [Christiane Brizard, Ordre des comptables agréés du Québec](#)
- [Denise Brosseau, Ordre des administrateurs agréés du Québec](#)
- [Annie Chapados, Ordre professionnel des diététistes du Québec](#)
- [Marco Laverdière, Ordre des optométristes du Québec](#)
- [Paulette Legault, Ordre des comptables généraux accrédités du Québec](#)
- [Nicole Poulin, Chambre des notaires du Québec](#)
- [Marc Sauvé, Barreau du Québec](#)
- [Renée Verville, Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec](#)
- [Céline Viau, Ordre des évaluateurs agréés du Québec](#)

Le comité est présidé par M^e Christiane Brizard, avocate.

GROUPES DE TRAVAIL DU COLLOQUE DES DIRIGEANTS DES ORDRES PROFESSIONNELS

Le 3^e Colloque des dirigeants des ordres professionnels s'est déroulé du 9 au 11 septembre 2009 à Saint-Sauveur. Sous les auspices du CIQ, sa préparation est assurée par la collaboration spéciale du Collège des médecins du Québec et de représentants d'ordres professionnels.

Groupe organisateur :

- [Christian Gauvin, Collège des médecins du Québec](#)
- [André Jacques, Collège des médecins du Québec](#)
- [Jean-François Thuot, Conseil interprofessionnel du Québec](#)

Groupe thématique :

- [Daniel Boismenu, Ordre des ingénieurs du Québec](#)
- [Denise Brosseau, Ordre des administrateurs agréés du Québec](#)
- [Emmanuelle Duquette, Ordre des technologues en imagerie médicale et en radio-oncologie du Québec](#)
- [Christian Gauvin, Collège des médecins du Québec](#)
- [François Houle, Ordre des acupuncteurs du Québec](#)
- [Richard Silver, Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec](#)
- [Jean-François Thuot, Conseil interprofessionnel du Québec](#)

Reconnaissance des compétences développées par

L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

DOCUMENT DE SOUTIEN À LA RÉFLEXION
DES ORDRES PROFESSIONNELS

Par France Fontaine, Ph. D. Mesure et évaluation
avec la collaboration d'Huguette Bernard, Ph. D.
Mesure et évaluation

Février 2010

RÉSUMÉ

GROUPE DE TRAVAIL SUR L'APPROCHE PAR COMPÉTENCES ET L'ÉVALUATION DES ACQUIS EXPÉRIENTIELS

Ce groupe de soutien à la direction générale est composé d'experts issus d'ordres professionnels, du milieu collégial, du milieu universitaire et de la formation de la main-d'œuvre. Les travaux du groupe ont permis de produire en février 2010 un document de soutien aux ordres professionnels en matière d'évaluation de l'expérience professionnelle aux fins de reconnaissance des compétences et d'admission à un ordre.

Les membres :

- [Rachel Bélisle, Université de Sherbrooke](#)
- [Huguette Bernard, Université de Montréal](#)
- [Marie-Ève Chouinard, Office des professions du Québec](#)
- [François Delorme, consultant](#)
- [France Fontaine, Université de Montréal](#)
- [Guy Fortier, Compétences Montréal](#)
- [Christiane Gagnon, Office des professions du Québec](#)
- [Martine Lacharité, Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec](#)
- [Suzanne Lefebvre, Office des professions du Québec](#)
- [Nathalie Roy, Ordre des conseillers en ressources humaines agréés du Québec](#)
- [Hélène St-Amand, consultante](#)
- [Lise Tanguay, Ministère de l'Immigration et des communautés culturelles](#)
- [Jean-François Thuot, Conseil interprofessionnel du Québec](#)

GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ACCÈS À LA FORMATION D'APPOINT UNIVERSITAIRE

Ce groupe de soutien à la direction générale a préparé un projet d'accord avec la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CRÉPUQ) sur la formation d'appoint destinée aux candidats formés hors du Canada. Ce projet a été adopté par les membres du Conseil en décembre 2009.

Les membres :

- [Stéphane Beaulieu, Ordre des psychologues du Québec](#)
- [Manon Lambert, Ordre des pharmaciens du Québec](#)
- [Louise Lanctôt, Ordre des sages-femmes du Québec](#)
- [Édith Lorquet, Ordre des psychologues du Québec](#)
- [Anick Minville, Ordre des pharmaciens du Québec](#)
- [Dominique Porret, Ordre des sages-femmes du Québec](#)

GROUPE DE TRAVAIL SUR L'APPLICATION DE LA LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION

Ce groupe de soutien à la direction générale assure une vigie de la jurisprudence et réfléchit aux bonnes pratiques de mise en œuvre du régime applicable aux ordres professionnels en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels.

En 2009-2010, le groupe a mené des travaux en collaboration avec le SRIDAI en vue d'un projet de règlement sur la diffusion de l'information sur les sites électroniques des ordres. Amorcés en 2008, les travaux ont été exécutés au printemps 2010. De plus, le groupe a organisé en novembre 2009 une activité de formation sur la mise en application des dispositions de la Loi sur l'accès, destinée aux responsables concernés au sein des ordres.

Les membres :

- [Linda Bélanger, Collège des médecins du Québec](#)
- [Christiane Brizard, Ordre des comptables agréés du Québec](#)
- [Annie Chapados, Ordre professionnel des diététistes du Québec](#)
- [Dominique Demers, Conseil interprofessionnel du Québec](#)
- [Diane Gareau, Chambre des notaires du Québec](#)
- [Marco Laverdière, Ordre des optométristes du Québec](#)
- [Marisol Mirò, Ordre des dentistes du Québec](#)
- [Josée Prud'Homme, Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec](#)
- [Manon Talbot, Chambre des notaires du Québec](#)
- [Caroline Simard, Ordre des ingénieurs du Québec](#)
- [Michèle St-Onge, Barreau du Québec](#)
- [Marc Sauvé, Barreau du Québec](#)
- [Jean-François Thuot, Conseil interprofessionnel du Québec](#)
- [Sylvie Truchon, Ordre des infirmières et infirmiers du Québec](#)
- [Céline Viau, Ordre des évaluateurs agréés du Québec](#)

Le groupe est présidé par M^e Marc Sauvé, avocat.

GROUPE DE TRAVAIL POUR UNE FORMATION À L'INTENTION DES CONSEILLERS JURIDIQUES ET JURISTES DES ORDRES PROFESSIONNELS

Ce groupe de soutien à la direction générale a organisé une journée de formation à l'intention des juristes et conseillers juridiques internes et externes des ordres professionnels.

Cette journée, où plus de cinquante participants étaient inscrits, s'est tenue le 11 mars 2010 et traitait de la rédaction législative et réglementaire ainsi que des contraintes, risques et précautions du conseiller juridique d'un ordre professionnel.

Les membres du groupe de travail :

- [Christiane Brizard, Ordre des comptables agréés du Québec](#)
- [Annie Chapados, Ordre professionnel des diététistes du Québec](#)
- [Julie de Gongre, Conseil interprofessionnel du Québec](#)
- [Dominique Demers, Conseil interprofessionnel du Québec](#)
- [Émmanuelle Duquette, Ordre professionnel des technologues en imagerie médicale et en radio-oncologie du Québec](#)
- [Anik Fortin-Doyon, Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec](#)
- [Édith Lorquet, Ordre des psychologues du Québec](#)
- [Richard Silver, Ordre professionnel des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec](#)
- [Lise Tremblay, Barreau du Québec](#)

FORUMS

FORUM DES DIRECTIONS GÉNÉRALES

Au cours de l'exercice 2009-2010, le forum a tenu deux activités. La première activité, en septembre 2009, a porté sur l'évaluation du rendement du personnel des ordres professionnels. La seconde, tenue en octobre, a visé le partage d'informations sur les plans d'urgence des ordres dans le contexte de la pandémie de grippe H1N1.

Les membres du comité directeur :

- [Ghislaine Brosseau, Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec](#)
- [Annie Chapados, Ordre professionnel des diététistes du Québec](#)
- [Manon Lambert, Ordre des pharmaciens du Québec](#)
- [Claude Laurent, Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec](#)
- [André Rainville, Ordre des ingénieurs du Québec](#)
- [Luc St-Pierre, Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec](#)
- [Jean-François Thuot, Conseil interprofessionnel du Québec](#)
- [Christian Tremblay, Chambre des notaires du Québec](#)
- [Renée Verville, Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec](#)

FORUM DES SYNDICS

Au cours de l'exercice 2009-2010, le comité directeur du forum s'est réuni à six reprises. Plusieurs groupes de travail créés par le comité ont également été à l'œuvre sur les sujets suivant : accès à l'information et protection des renseignements personnels, *Code des professions*, colloque des syndicats 2011 et organisation d'événements et d'activités de formation.

Le forum a offert à ses membres les formations suivantes :

- Le traitement des demandes d'accès à l'information
- La plainte disciplinaire : de l'enquête à l'audience
- Les relations interculturelles en contexte d'enquête disciplinaire
- Les techniques d'enquête : éléments de base

Le forum a également organisé un dîner-conférence qui a porté sur le point de vue de la défense en matière disciplinaire.

La *Journée des syndicats* tenue en juin 2010 a porté sur les conflits d'intérêts et les questions d'éthique en regard de la fonction de syndic.

Les membres du comité directeur :

- Jocelyn Binet, Ordre des pharmaciens du Québec
- François Brady, Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec
- Dominique Demers, Conseil interprofessionnel du Québec
- Denys Dupuis, Ordre des psychologues du Québec
- Diane Gareau, Chambre des notaires du Québec
- Réjean Gingras, Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec
- Claude Lalonde, Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec
- Joële Larivière, Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec
- Ginette Lussier-Price, Ordre des comptables agréés du Québec
- Chantal Pinard, Ordre des chiropraticiens du Québec
- Michèle St-Onge, Barreau du Québec
- Guy Vauban, Ordre des administrateurs agréés du Québec
- Sonia Voyer, Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Madame Ginette Lussier-Price, FCA, assume la présidence du comité directeur.

Dans l'ordre habituel,
M. Lalonde, M^c Gareau,
M^{me} Pinard, M. Vauban,
M. Gingras, M. Dupuis,
M^{me} Lussier-Price,
D^r Voyer, M^c St-Onge
et M^e Binet.



FORUM DES SECRÉTAIRES DE CONSEIL DE DISCIPLINE

Au cours de l'exercice 2009-2010, le comité directeur du forum s'est réuni à cinq reprises afin de planifier les activités du forum et d'échanger notamment sur les dernières modifications apportées au *Code des professions*.

Le comité directeur a échangé sur le projet-pilote, mis sur pied conjointement par le Tribunal des professions et le comité Liaison avec le Tribunal des professions du Barreau de Montréal, qui vise la transmission des procès-verbaux de signification de certaines décisions du Tribunal aux secrétaires de conseil de discipline. Il a également procédé à la mise à jour du coffre à outils du secrétaire de conseil de discipline d'un ordre professionnel.

Le forum a offert à ses membres les formations suivantes :

- Processus et stratégies de communication
- Processus disciplinaire: aspects juridiques et pratiques

Le forum a tenu un dîner-conférence afin d'échanger sur le coffre à outils du secrétaire de conseil de discipline d'un ordre professionnel et sur les dernières modifications apportées au *Code des professions*.

En avril 2010, la première *Journée des secrétaires de conseil de discipline* a porté sur les plaignants privés et la querulence, ainsi que sur le nouveau *Règlement du Tribunal des professions*.

Les membres du comité directeur :

- [Sylvie Bédard, Chambre des notaires du Québec](#)
- [Julie de Gongre, Conseil interprofessionnel du Québec](#)
- [Anne-Sophie Jolin, Ordre des infirmières et infirmiers du Québec](#)
- [Ann Mc Craw, Ordre des comptables généraux accrédités du Québec](#)
- [Geneviève Richard, Ordre des pharmaciens du Québec](#)
- [Claudette Roberge, Ordre des comptables agréés du Québec](#)
- [Nancy Trudel, Barreau du Québec](#)

Maître Sylvie Bédard, notaire, assume la présidence du comité directeur.

M^{me} Trudel,
M^{me} Bédard, M^{me} Jolin,
M^{me} Richard,
M^{me} Roberge et
M^{me} Mc Craw.



FORUM DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Au cours de l'exercice 2009-2010, le comité directeur du forum s'est réuni à quatre reprises afin de planifier les activités du forum.

Le forum a offert à ses membres les formations suivantes :

- Aspects juridiques de l'inspection professionnelle
- Processus et stratégies de communication en situation d'inspection professionnelle
- Relations interculturelles en contexte d'inspection et d'enquête disciplinaire

Le forum a également tenu une rencontre d'échange et d'information portant sur les règles de justice naturelle et le respect de l'équité procédurale lors d'une audition.

La *Journée de l'inspection professionnelle* de mai 2010 a porté sur le secret professionnel et les conflits d'intérêts.

Les membres du comité directeur :

- [Agathe Bergeron, Ordre des hygiénistes dentaires du Québec](#)
- [Julie de Gongre, Conseil interprofessionnel du Québec](#)
- [Danielle Fagnan, Ordre des pharmaciens du Québec](#)
- [Martine Gosselin, Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec](#)
- [Geneviève Lefebvre, Barreau du Québec](#)
- [Martine Picard, Ordre des comptables agréés du Québec](#)
- [Pierre Richer, Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec](#)
- [Johanne Vincent, Ordre des acupuncteurs du Québec](#)

Madame Johanne Vincent, acupuntrice, assume la présidence du comité directeur.

M^{me} Vincent,
M^e Lefebvre,
M^{me} Bergeron,
M. Richer,
M^{me} Gosselin,
M^{me} Picard et
M^{me} Fagnan.



FORUM DE LA FORMATION

Le forum a tenu en octobre 2009 une rencontre visant à préparer les commentaires du CIQ sur les besoins de formation des professionnels, à la demande du Conseil supérieur de l'éducation.

Une seconde rencontre a été tenue en février 2010 sur la reconnaissance des compétences développées par l'expérience professionnelle. À cette occasion a été dévoilé le document de soutien du CIQ aux ordres professionnels préparé dans le cadre des travaux du Groupe de travail sur l'approche par compétences et l'évaluation des acquis expérimentiels (voir page 22).

FORUM DES COMMUNICATIONS

Au cours de l'année 2009-2010, le comité directeur s'est réuni à trois reprises afin d'apporter des suggestions sur les diverses actions de son premier plan de communication. Le comité directeur a également identifié les mandats et a procédé à la mise sur pied des groupes de travail pour la mise en œuvre du plan de communication.

Cinq comités et trois groupes de travail se sont réunis à quatorze reprises pour traiter des différents aspects du premier plan de communication du Conseil et des événements rattachés à la *Semaine des professionnels* tenue du 11 au 17 octobre 2009.

Deux rencontres d'échange et d'information ont eu lieu, l'une portant sur la présentation du plan de communication 2009-2011 du CIQ et l'autre sur le bilan de la *Semaine des professionnels* avec une présentation sur les médias sociaux.

En mai 2010, le forum a tenu sa première *Journée des communications* avec des exposés sur la politique de relations avec les médias du Barreau du Québec, les procédures de communications des ordres et les médias électroniques.

Les membres du comité directeur :

- [Karyne Bédard, Ordre des hygiénistes dentaires du Québec](#)
- [Daniel Boismenu, Ordre des ingénieurs du Québec](#)
- [France Bonneau, Barreau du Québec](#)
- [Julie de Gongre, Conseil interprofessionnel du Québec](#)
- [Dominique Demers, Conseil interprofessionnel du Québec](#)
- [Sylvie Marier, Ordre des infirmières et infirmiers du Québec](#)
- [Catherine Dominique Nantel, Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec](#)
- [Luc Trottier, Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec](#)
- [Julie Villeneuve, Ordre des pharmaciens du Québec](#)
- [Nacer Eddine Ziani, Ordre des chimistes du Québec](#)

M^{me} Villeneuve,
M. Boismenu,
M^{me} Marier,
M. Ziani et
M^{me} Bonneau.

Kiran Ambwani



PRIX DU CIQ

Le lauréat du *Prix* du CIQ 2009 est monsieur Roger Nicolet, ingénieur. Roger Nicolet est l'une des plus grandes figures de proue du monde de l'ingénierie au Québec.

Les réalisations et les contributions exceptionnelles de ce visionnaire lui ont valu plusieurs distinctions et récompenses, dont celle d'avoir été désigné Officier de l'Ordre national du Québec. Homme de vision et d'éthique, ce bâtisseur a mis ses compétences et son poids moral au service de la société québécoise à la suite de plusieurs catastrophes naturelles et de problématiques liées aux infrastructures publiques. Mentionnons à cet égard ses présidences à la tête des commissions sur les inondations du Saguenay et sur le verglas, ainsi que sa contribution à la Commission sur l'effondrement du viaduc de la Concorde.

Son engagement social est tout à fait remarquable. Proche de sa communauté, il a toujours eu à cœur la prospérité de la région estrienne et de la municipalité d'Austin dont il est maire depuis plus de 30 ans. Il est aussi préfet de la MRC de Memphrémagog depuis 1981. Il a présidé l'Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec pendant neuf ans ainsi que le conseil d'administration de l'Université de Sherbrooke de 1996 à 1998.

Il a été membre du conseil d'administration de l'Ordre des ingénieurs du Québec de 1996 à 2003, il en a été le président de 1997 à 2002. Animé des valeurs du système professionnel, il s'est engagé à recentrer l'Ordre sur sa mission de protection du public en pilotant notamment une importante restructuration des activités internes de l'Ordre.

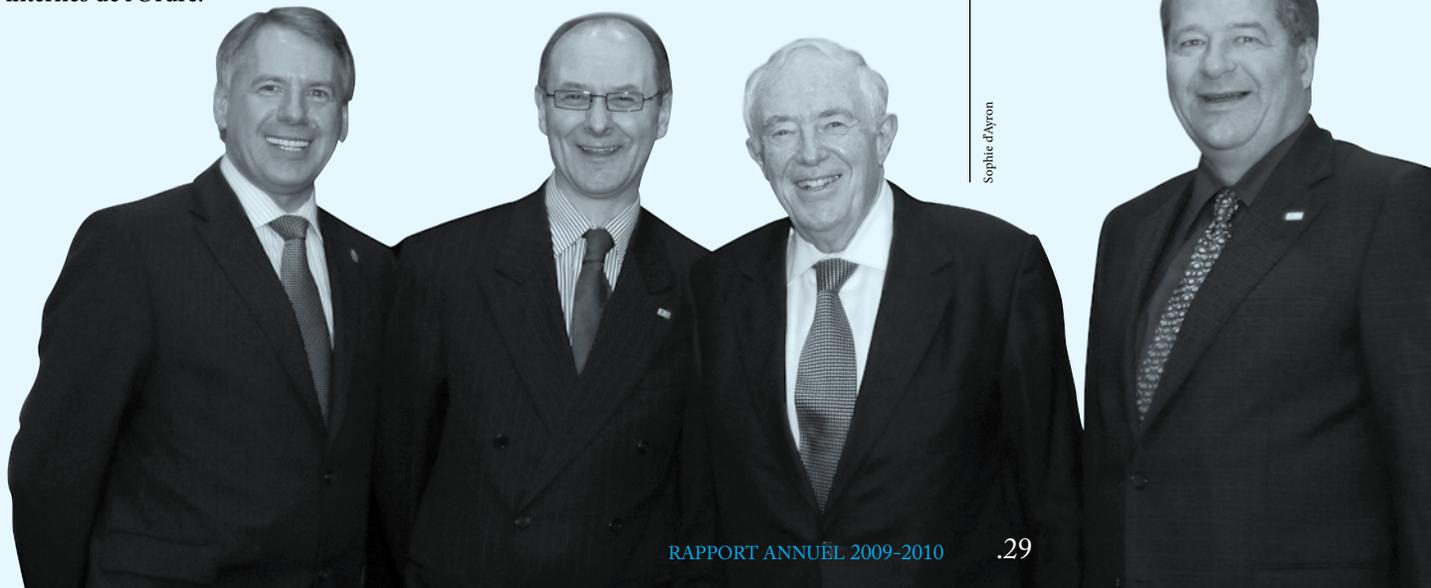
L'ŒUVRE

L'œuvre est une médaille en argent massif conçue par Catherine Tremblay, orfèvre-designer. La production de l'œuvre et sa remise annuelle bénéficient d'une commandite de prestige de *La Personnelle, assurances générales*, membre du Mouvement Desjardins.



3^e à partir de la gauche :
M. Roger Nicolet, ingénieur,
récipiendaire du *Prix* du CIQ 2009.

Entouré de M. Richard Gagnon, FAdm.A.,
Président du CIQ, de M. Michel Verreault,
Vice-président principal à la distribution,
La Personnelle, Assurances générales, et
de M. Jean Vaillancourt, Vice-président
exécutif et directeur général, *La Person-*
nelle, Assurances générales.



Sophie d'Ayron

MÉRITE DU CIQ

Les Mérites du CIQ sont décernés sur recommandation des ordres professionnels. La production des œuvres et leur remise ont bénéficié d'une commande de prestige, celle de La Personnelle, assurances générales, membre du Mouvement Desjardins.

Les récipiendaires d'un Mérite du CIQ en 2009-2010 :

- [D^r Gérald Albert, dentiste](#)
- [M^{me} Lise Bergevin, technologue en imagerie médicale](#)
- [M^{me} Sharon Bond, travailleuse sociale et thérapeute conjugale et familiale](#)
- [M^{me} Micheline Bouchard, ingénieure](#)
- [M^{me} Michèle Caron, psychoéducatrice](#)
- [D^{re} Céline Charlebois, optométriste](#)
- [M. Jean Compagna, technicien dentaire](#)
- [M. Jean Côté, urbaniste](#)
- [D^r Richard Dussault, chiropraticien](#)
- [M. Michel Fournier, évaluateur agréé](#)
- [M^{me} Johanne Gagnon, sage-femme](#)
- [D^r Yves Gosselin, médecin vétérinaire](#)
- [M^{me} Laurie Gottlieb, infirmière](#)
- [M. Louise Lesage, agronome](#)
- [M. André Mathieu, huissier de justice](#)
- [M. Alain Mazzetti, acupuncteur](#)
- [M^{me} Lyne Mongeau, diététiste](#)
- [M. Sylvain Morneau, inhalothérapeute](#)
- [M^{me} Marie-Josée Papillon, pharmacienne](#)
- [D^r Jean-Paul Perreault, médecin](#)
- [M^{me} M.-Debbie Provencher, technologiste médicale](#)
- [M. Luc Provencher, comptable général accrédité](#)
- [M^{me} Sylvie Scurti, ergothérapeute](#)
- [M. Pierre Tessier, arpenteur-géomètre](#)
- [M. Réjean Touchette, technologue professionnel](#)



PERSONNEL DU CIQ

Jean-François Thuot, Ph.D., Adm. A.
Directeur général

Dominique Demers, avocate, LL.M.
Coordonnatrice aux affaires professionnelles

Julie de Gongre, avocate, LL.B.
Chargée d'affaires professionnelles

Colette Cléroux
Adjointe administrative

Diane Estivo
Secrétaire / agente de bureau



RAPPORT DU VERIFICATEUR AUX MEMBRES

Le rapport
présenté a été
examiné et entériné
par l'assemblée générale
des membres du CIQ
tenue le 28 mai 2010.

Aux membres du CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan du **CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC** au 31 mars 2010, et les états des résultats et de l'évolution des actifs nets de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2010, ainsi que des résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Montréal, Québec
Le 6 mai 2010

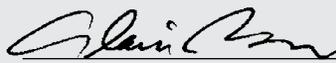

GAGNÉ, GENEST, S.E.N.C., CA¹
Comptables Agréés.

¹Par Laurent Genest, comptable agréé auditeur

BILAN
AU 31 MARS
2010

	2010 \$	2009 \$
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	40 342	47 311
Placements temporaires (note 4)	275 000	235 000
Débiteurs	12 956	24 972
Frais payés d'avance	16 233	42 583
	344 531	349 866
Immobilisations (note 5)	40 604	52 803
	385 135	402 669
PASSIF ET ACTIFS NETS		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 6)	78 243	66 163
Revenus reportés (note 7)	62	19 823
	78 305	85 986
Actifs nets		
Investis en immobilisations	40 604	52 803
Non affectés	266 226	263 883
	306 830	316 683
	385 135	402 669

 , président
Richard Gagnon, F.Adm.A.

 , trésorier
Alain Bernier, T.P.

RÉSULTATS
De l'exercice terminé
le 31 mars 2010

	2010 \$	2009 \$
Produits		
Contributions des ordres (note 10)	690 078	669 004
Inscriptions, formation et activités, net (note 11)	37 702	25 594
Intérêts	2 449	10 363
Revenu exceptionnel – 35 ^{ème} anniversaire de l'Office des professions	30 000	-
Autres revenus	75	-
	760 304	704 961
Charges		
Salaires et charges sociales	386 632	339 536
Formation	4 825	5 244
Loyer et électricité	71 229	70 974
Taxes	4 579	4 150
Réunions	22 871	21 362
Publications	22 344	19 353
Allocation – comité administratif	25 620	19 200
Allocation – président	20 004	15 000
Frais de déplacement	11 002	11 074
Papeterie, imprimerie et timbres	10 162	11 604
Location et entretien d'équipements	11 346	11 245
Site électronique	5 017	8 209
Communications	28 841	29 504
Télécommunications	7 502	7 575
Frais de représentation	10 997	10 523
Fournitures et frais de bureau	8 421	8 627
Honoraires professionnels	3 045	4 128
Assurances	2 258	2 671
Activités particulières et plan stratégique (note 12)	99 748	45 750
Amortissement des immobilisations	13 714	12 606
Perte sur cession d'immobilisations	-	473
	770 157	658 808
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	(9 853)	46 153

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

De l'exercice terminé
le 31 mars 2010

	Investis en immobilisations \$	Non affectés \$	2010 \$	2009 \$
Actifs nets au début de l'exercice				
Déjà établi	52 803	288 916	341 719	294 314
Redressements sur exercices antérieurs (note 14)	-	(25 036)	(25 036)	(23 784)
Redressé	52 803	263 880	316 683	270 530
Acquisition d'immobilisations	1 515	(1 515)	-	-
Excédent des charges sur les produits	(13 714)	3 861	(9 853)	46 153
Actifs nets à la fin de l'exercice	40 604	266 226	306 830	316 683

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2010

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le **CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC** est un organisme sans but lucratif constitué en 1965 en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Le Conseil est un regroupement des ordres professionnels auquel le *Code des professions* reconnaît une existence depuis 1973 et octroie un mandat d'organisme conseil auprès de l'autorité gouvernementale. Comme regroupement des ordres professionnels, le Conseil procure des occasions d'échange et de concertation des membres; intervient, lorsque opportun, comme voix collective des ordres professionnels sur des dossiers d'intérêt commun; agit comme unité de services aux ordres professionnels, selon les mandats et budgets adoptés; agit comme référence auprès des publics concernés.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

UTILISATION D'ESTIMATIONS. La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction effectue des estimations ayant une incidence sur les montants d'actif et de passif portés aux états financiers. Ces mêmes estimations ont aussi une incidence sur les postes de produits et de charges de l'exercice. Il est donc possible que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

COMPTABILITÉ PAR FONDS. Le Conseil applique la méthode de comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports.

Le fonds investis en immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations.

Le fonds non affectés rend compte des activités menées par l'organisme en matière de prestation de services et d'administration.

CONSTATATION DES PRODUITS. Les produits de cotisations sont constatés linéairement sur les périodes couvertes par ces produits.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés dans l'exercice où ils sont gagnés.

Les autres produits sont constatés lorsque les biens sont expédiés ou les services rendus.

PLACEMENTS TEMPORAIRES. Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande.

IMMOBILISATIONS. Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties selon les méthodes et aux taux suivants :

Mobilier	10 % linéaire
Matériel informatique	30 % solde dégressif

3. MODIFICATION DANS L'APPLICATION DES CONVENTIONS COMPTABLES

À compter du 1^{er} avril 2009, le Conseil a adopté les nouvelles recommandations de l'Institut des comptables agréés concernant le chapitre 4400, Présentation des états financiers des organismes sans but lucratif. Cette modification n'a impliqué que des informations additionnelles à fournir et n'a eu aucun effet sur les montants présentés aux états financiers.

4. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2010 \$	2009 \$
Titres à revenu fixe	275 000	235 000

Les titres à revenu fixe portent intérêts à un taux de 0,30% et viennent à échéance le 19 avril 2010.

La valeur marchande des placements temporaires est égale au coût plus les intérêts courus à recevoir.

5. IMMOBILISATIONS

COÛT

	Solde au début \$	Acquisitions \$	Cessions \$	Solde à la fin \$
Mobilier	90 908	1 515	-	92 423
Matériel informatique	59 368	-	-	59 368
	150 276	1 515	-	151 791

AMORTISSEMENT CUMULÉ

	Solde au début \$	Amortissement \$	Cessions \$	Solde à la fin \$
Mobilier	59 891	7 178	-	67 069
Matériel informatique	37 582	6 536	-	44 118
	97 473	13 714	-	111 187

VALEUR NETTE

	52 803			40 604
--	---------------	--	--	---------------

6. CRÉDITEURS

	2010 \$	2009 \$
Comptes fournisseurs	34 919	28 536
Salaires et vacances à payer	36 233	31 704
Régime de retraite à payer	7 091	5 923
	78 243	66 163

7. REVENUS REPORTÉS

Les revenus reportés sont composés de montants reçus lors de l'exercice terminé le 31 mars 2010 pour une formation qui sera dispensée le 22 avril 2010.

8. ENGAGEMENTS

Le **CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC** loue ses locaux en vertu d'un bail se terminant le 28 février 2013. Il s'est également engagé pour de l'équipement en vertu de baux se terminant en juin 2014. Les paiements minimaux exigibles, excluant les frais d'exploitation, les taxes de ventes et les taxes foncières pour la location des locaux, sont les suivants :

	Locaux \$	Équipement \$	Total \$
2011	66 984	8 419	75 403
2012	66 984	8 419	75 403
2013	61 402	8 419	69 821
2014	-	8 419	8 419
2015	-	2 105	2 105
	195 370	35 781	231 151

9. ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté car l'information requise concernant les flux de trésorerie est évidente à la lecture des autres états financiers et des renseignements fournis dans les notes complémentaires.

**10. CONTRIBUTIONS
DES ORDRES**

	2010 \$	2009 \$
Acupuncteurs	4 911	4 593
Administrateurs agréés	9 201	9 473
Agronomes	13 800	13 433
Architectes	12 389	12 164
Arpenteurs-géomètres	6 241	6 084
Audioprothésistes	2 926	2 784
Avocats	34 101	33 273
Chimistes	11 584	11 648
Chiropraticiens	6 945	6 709
Comptables agréés	31 076	30 345
Comptables généraux accrédités	22 546	22 056
Comptables en management accrédités	21 715	20 980
Conseillers et conseillères d'orientation et psychoéducateurs et psychoéducatrices	18 892	18 242
Conseillers en ressources humaines agréés	21 818	21 000
Dentistes	16 320	15 730
Denturologistes	6 062	5 864
Diététistes	11 543	11 059
Ergothérapeutes	15 350	14 679
Évaluateurs agréés	6 432	6 231
Géologues	5 076	4 782
Huissiers de justice	3 687	3 650
Hygiénistes dentaires	17 198	16 390
Infirmières et infirmiers	47 743	46 631
Infirmières et infirmiers auxiliaires	33 678	32 698
Ingénieurs	44 037	42 676
Ingénieurs forestiers	10 374	10 160
Inhalothérapeutes	14 185	13 599
Médecins	32 982	32 033
Médecins vétérinaires	10 074	9 642
Notaires	14 295	13 833
Opticiens d'ordonnances	7 488	7 059
Optométristes	7 412	7 207
Orthophonistes et audiologistes	9 699	9 123
Pharmaciens	21 719	21 059
Physiothérapie	20 532	20 021
Podiatres	2 096	1 980
Psychologues	22 735	22 085
Sages-femmes	2 261	2 146
Techniciennes et techniciens dentaires	3 778	3 637
Technologistes médicaux	16 127	15 626
Technologues professionnels	14 958	14 874
Technologues en imagerie médicale et en radio-oncologie	16 978	16 176
Traducteurs, terminologues et interprètes agréés	9 469	9 113
Travailleurs sociaux, thérapeutes conjugaux et familiaux	21 904	21 002
Urbanistes	5 741	5 455
	690 078	669 004

11. INSCRIPTIONS, FORMATION ET ACTIVITÉS, NET	2010	2009
	\$	\$
Produits		
Formation – forum inspection professionnelle	21 670	18 184
Formation – administrateurs	8 573	12 014
Formation – membres conseil de discipline	13 276	17 860
Formation – forum secrétaires conseil de discipline	6 091	-
Formation – relations interculturelles	19 968	6 024
Formation – forum syndics	31 902	31 570
Colloque des dirigeants des ordres	127 947	-
Colloque des syndics	-	25 440
Formation – forum des communications	8 253	25 586
Formation – forum directions générales	2 419	-
Formation – conseillers juridiques et juristes	10 100	-
Formation – responsables de l'accès à l'information	15 010	-
	265 209	136 678
Charges		
Formation – forum inspection professionnelle	16 876	17 254
Formation – administrateurs	5 611	7 567
Formation – membres conseil de discipline	10 201	13 526
Formation – forum secrétaires conseil de discipline	6 397	-
Formation – relations interculturelles	16 297	4 142
Formation – forum syndics	23 931	26 360
Colloque des dirigeants des ordres	121 812	-
Colloque des syndics	-	18 177
Formation – forum des communications	6 934	24 058
Formation – forum directions générales	2 259	-
Formation – conseillers juridiques et juristes	7 217	-
Formation – responsables de l'accès à l'information	9 972	-
	227 507	111 084
Excédent des produits sur les charges	37 702	25 594

**12. ACTIVITÉS PARTICULIÈRES
ET PLAN STRATÉGIQUE**

	2010 \$	2009 \$
Législation, réglementation et politiques		
Lois d'accès à l'information	4 004	18 037
Mise à jour du système professionnel	-	1 163
Immigration	221	2 699
Mobilité professionnelle	19 645	6 224
Projets FAMMO (net)	-	10 500
Autres	7 031	1 666
	30 901	40 289
Communications		
Présence médias	-	5 461
Autres activités		
Observatoire	2 751	-
Plan stratégique	8 367	-
	11 118	-
Poste exceptionnel		
Plan de communication	39 761	-
Conférence Jacques Attali (net)	17 968	-
	57 729	-
	99 748	45 750

**13. PRIX ET MÉRITE
DU CIQ**

	2010 \$	2009 \$
Produits:		
Commandite <i>La Personnelle, assurances générales</i>	18 735	17 500
Charges:		
Certificats - encadrements - impression	185	200
Réception annuelle	12 697	10 630
Publicité	4 351	3 332
Remises Mérite du CIQ	1 502	3 338
	18 735	17 500
Excédent des produits sur les charges	-	-

14. REDRESSEMENT SUR LES EXERCICES ANTÉRIEURS

Le Conseil a été informé que le montant des vacances à payer calculé sur les exercices antérieurs devait s'effectuer selon une comptabilité d'exercice plutôt que selon une comptabilité de caisse. Le mode de calcul de ce montant a ainsi été rajusté selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. En conséquence, le solde des actifs nets non affectés au 1^{er} avril 2009 a été diminué de 25 036\$ et les états financiers de l'exercice 2009 ont été redressés. Le solde des actifs nets non affectés au 1^{er} avril 2008 ont été diminués d'un montant de 23 784 \$ correspondant aux vacances à payer de l'exercice 2008. Le poste salaires et charges sociales à l'état des résultats de l'exercice 2009 a été augmenté de 1 252 \$. Les comptes à payer au 31 mars 2009 ont été augmentés de 25 036 \$.

15. INSTRUMENTS FINANCIERS

JUSTE VALEUR

L'organisme a classé son encaisse et ses débiteurs, incluant les intérêts courus à recevoir comme des actifs financiers détenus à des fins de transactions et, à ce titre, ceux-ci doivent être évalués à leur juste valeur.

Les valeurs comptables de ces instruments financiers correspondent à une approximation raisonnable de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

L'organisme a classé ses créditeurs comme autres passifs financiers et ceux-ci sont évalués au coût après amortissement, lorsqu'il y a lieu.

L'organisme a classé ses placements à court et à long terme comme des actifs financiers disponibles à la vente et, à ce titre, ceux-ci doivent être évalués à leur juste valeur. La juste valeur des placements à court terme correspond au coût plus les intérêts courus à recevoir qui sont comptabilisés comme tel. La juste valeur des placements à long terme correspond aux cours du marché à la date des états financiers.

RISQUE DE CRÉDIT

Le Conseil consent du crédit à ses membres, ses candidats à la profession et ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit et n'a pratiquement aucune mauvaise créance.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. Il provient notamment du délai éventuel de réalisation de la juste valeur des placements.

L'organisme gère son risque de liquidité en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie prévisionnels et réels, ainsi qu'en détenant des actifs qui peuvent être facilement transformés en trésorerie et en gérant les échéances des passifs financiers.

Les fournisseurs et charges à payer sont généralement remboursés dans un délai n'excédant pas 30 jours.

16. GESTION DU CAPITAL

En matière de gestion du capital, les objectifs du Conseil sont les suivants :

- préserver la capacité du Conseil interprofessionnel du Québec de poursuivre sa mission d'assurer la compétence des membres et répondre aux questions du public;
- permettre au Conseil interprofessionnel du Québec d'assurer le maintien de ses services d'aide aux ordres professionnels membres en leur procurant des occasions d'échange et de concertation et en se faisant porte-parole de ses membres.

Le Conseil interprofessionnel du Québec n'est soumis à aucune exigence externe en matière de capital.



WWW.PROFESSIONS-QUEBEC.ORG

Dépôt légal - Bibliothèque
et Archives nationales du Québec, 2010
Dépôt légal - Bibliothèque
et Archives Canada, 2010
ISBN 978-2-920350-30-4



Conseil
interprofessionnel
du Québec

WWW.PROFESSIONS-QUEBEC.ORG

Conseil interprofessionnel du Québec

550, rue Sherbrooke Ouest, tour Ouest, bureau 890
Montréal (Québec) H3A 1B9

Téléphone 514 288-3574

Télécopieur 514 288-3580

Courriel courrier@professions-quebec.org